

CHEZ VOUS

N° SPÉCIAL

1951 >>> 2011

60 ANS !!!

LE COL FÊTE SON RENOUVEAU
ET SES 3800 ACCESSIONS À LA PROPRIÉTÉ !



Le COL

Basse Consommation
Haute Solidarité

Une histoire de familles !



Le COL

Aménageur d'habitats de vie

UNE VOCATION MUTUELLE,
DES MÉTIERS QUI COMMUNIQUENT :

RÉUNIR, ÉVALUER
CONCEVOIR, CONSULTER,
FÉDÉRER, OPTIMISER,
CONSTRUIRE, TRANSMETTRE,
INNOVER, RELIER,
INFORMER, PERSÉVÉRER,
SOUTENIR, AIDER...

AIMER.





INTERVIEW

Colette Schnurrenberger,
Présidente du COL,

REVIENT SUR LES VALEURS FONDATRICES DE LA COOPÉRATIVE
QUI FÊTE CETTE ANNÉE SES SOIXANTE ANS.
L'OCCASION AUSSI D'ESQUISSE LES PERSPECTIVES
ET LES PROJETS À VENIR.



Le nouveau siège social du Col
a été inauguré le 28 Octobre 2010.
Bâtiment aux normes BBC,
il reflète le savoir-faire du Col,
et le renouveau de sa mission sociale,
à la pointe de sa vocation solidaire.



Que reste-t-il de l'esprit des fondateurs du COL ?

Le COL a été fondé par des hommes et des femmes aux origines modestes, animés par l'idée un peu folle de construire eux-mêmes leur propre logement. Ils appartenaient au mouvement des "Castors". Ils ont fait preuve d'un incroyable esprit de solidarité et de partage en mettant en commun leurs forces et leurs compétences, au service de l'intérêt général. Cet esprit de solidarité et cette volonté de construire une société plus juste, constituent encore aujourd'hui les valeurs fondamentales du COL. Les temps ont changé, mais nous continuons à aider chaque jour les personnes les plus modestes à se loger dans de bonnes conditions. L'esprit de partage est également une idée encore très forte. Nous misons beaucoup sur la mixité, qu'elle soit sociale ou intergénérationnelle, pour essayer autant que possible d'améliorer la vie en communauté. .

Quelles sont les principales caractéristiques du COL ?

Nos statuts n'ont pas changé depuis soixante ans. Nous restons une coopérative avec un fonctionnement très démocratique. Chez nous, ce sont les utilisateurs qui sont majoritaires, et le Conseil d'administration n'est composé que de bénévoles, qui ne perçoivent aucune indemnité. Nous rendons régulièrement des comptes, dans la plus grande transparence. Nos assemblées générales sont publiques. Là encore, l'esprit des "Castors" reste très présent.



INTERVIEW

Colette Schnurrenberger

Présidente du COL



De manière générale, la vision du logement social a-t-elle changé depuis soixante ans ?

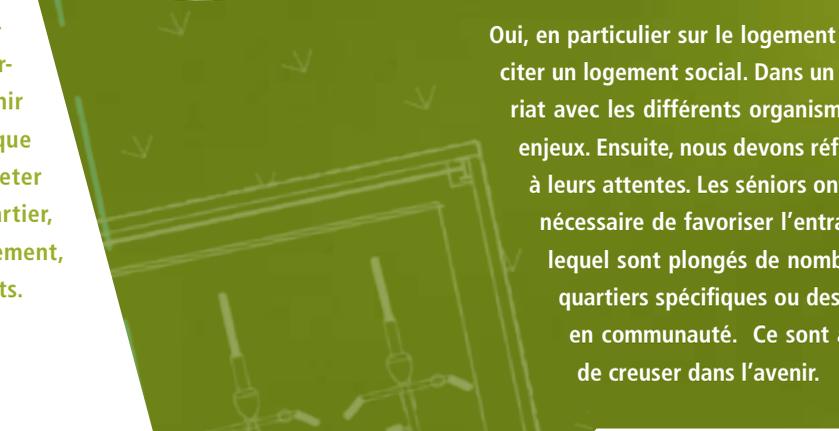
Oui, la politique du logement social a évolué, en tenant compte des erreurs du passé. Dans les années 50 et 60, les opérateurs construisaient de grandes barres pour loger dans l'urgence le plus de personnes possible. Il s'agissait de leur trouver un toit, sans forcément tenir compte des conséquences et de l'effet de ghetto. Aujourd'hui, lorsque nous construisons de nouveaux logements, nous essayons de nous projeter vers l'avenir, d'imaginer la place de nos futures résidences dans le quartier, dans la ville. Nous ne pensons pas seulement à la construction du logement, mais aussi aux transports, aux services, à la vie commune des habitants.

Comment le COL veut-il aujourd'hui évoluer ?

Nous voulons contribuer à recréer du lien social entre les habitants. Pour cela, nous envisageons de relancer une activité de Syndic, à partir de l'été prochain. Cela nous permettra de nous engager plus encore et d'accompagner nos accédants dans leur vie quotidienne. Nous souhaitons aussi impliquer plus fortement les habitants, en les associant en amont dans la conception de nos projets, un peu dans l'esprit de ce que nous avons fait il y a une vingtaine d'années, au moment de la réalisation de la résidence "Elgarrekin" (Anglet). Il y a soixante ans, les "Castors" se passaient la machine à laver de maison en maison. C'est cet esprit-là que nous voulons retrouver. Nous voulons amener les habitants à concevoir eux-mêmes leur vie en commun, à retrouver une forme de solidarité. Cette démarche peut paraître utopique, mais elle mérite d'être tentée. Les écoquartiers se prêtent très bien à ce genre d'expériences.

Avez-vous identifié de nouveaux besoins ?

Oui, en particulier sur le logement des séniors. Ils sont de plus en plus nombreux à solliciter un logement social. Dans un premier temps, nous souhaitons travailler en partenariat avec les différents organismes Hlm locaux, qui sont eux aussi soumis aux mêmes enjeux. Ensuite, nous devons réfléchir à proposer une nouvelle offre d'habitat adaptée à leurs attentes. Les séniors ont des besoins qui vont au-delà du seul logement. Il est nécessaire de favoriser l'entraide entre les habitants pour rompre l'isolement dans lequel sont plongés de nombreux séniors. Nous pouvons imaginer des maisons de quartiers spécifiques ou des programmes immobiliers conçus pour favoriser la vie en communauté. Ce sont autant de pistes de réflexion que nous allons essayer de creuser dans l'avenir.





ORIGINES

Une Histoire de «Castors»

LE COL EST NÉ IL Y A SOIXANTE ANS, À L'INITIATIVE D'UNE CENTAINE DE VOLONTAIRES AUX ORIGINES MODESTES, DÉTERMINÉS À RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT ET À LA MONTÉE DE L'INDIVIDUALISME, PAR UN ESPRIT DE SOLIDARITÉ À TOUTE ÉPREUVE. ON LES APPELAIT LES "CASTORS" DE BAYONNE.



Vous pouvez consulter le film de l'histoire des valeurs philosophiques du COL, intitulé «Ames de Castors», depuis notre site internet



7 Août 1951

Une poignée de "Castors" réunis au sein du Comité Ouvrier du Logement donne le premier coup de pioche de la future cité Saint Amand à Bayonne. Quelques mois plus tôt, le 8 février 1951, a eu lieu l'Assemblée générale constitutive qui donne officiellement naissance au COL en tant que société anonyme de coopérative d'Hlm à personnel et capital variables. Le projet est utopique. Pour la première fois au Pays Basque, des dizaines d'hommes et de femmes de la région décident de se rassembler pour bâtir ensemble une centaine de maisons individuelles de qualité, destinées à accueillir des employés et des ouvriers aux revenus modestes. Né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement national d'auto-construction coopérative "Les Castors" s'appuie sur le principe de l'apport-travail : le travail collectif, effectué pendant les heures de loisirs, vient pallier l'incapacité des personnes ainsi associées à financer l'achat ou la construction d'un logement.

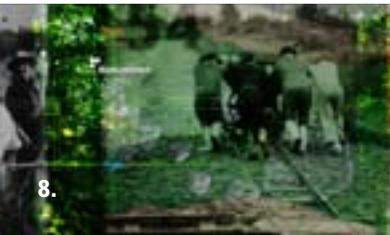
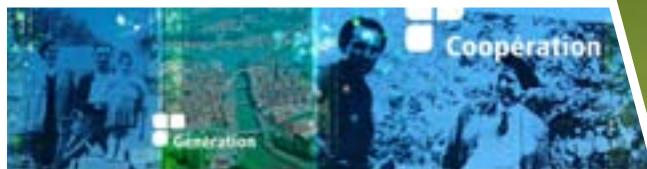


ORIGINES

Une Histoire de «Castors»

“Il va sans dire que nous serons traités de fous !”, peut-on lire dans le document de présentation du projet rédigé en 1949 par les “Castors” de Bayonne. Les pouvoirs publics ne croiront pas en nous. Au besoin, ils nous mettront des bâtons dans les roues. (...) Laissons et travaillons ensemble. Ensemble, nous réaliserons. Ensemble, nous aurons notre Cité. » L’esprit de solidarité des pères fondateurs du COL va bien au-delà de la simple réalisation de « logements sociaux ». Le chantier de la cité Saint Amand incarne des valeurs fortes, et surtout l’ambition un peu folle de poser la première pierre d’un autre monde, plus juste et moins égoïste : “La société est comparable à la jungle. Dans la jungle, tous les animaux sont libres, mais les plus forts y vivent en mangeant les plus faibles (...) Mais un fort ne peut rien contre des faibles qui s’unissent. Seul, aucun de nous ne pourrait se libérer de sa situation, ni bâtir sa maison. Ensemble, nous y parviendrons. Et nous aurons ainsi posé un acte d’homme libre. Celui qui vient avec l’idée de bâtir sa maison, pour ensuite ignorer tous les autres, n’a rien à faire dans notre société.” Les valeurs fondamentales du COL sont posées d’emblée.

Six années de dur labeur, et le soutien décisif de l’Évêché de Bayonne seront nécessaires pour inaugurer enfin, en 1957, le 95^{ème} et dernier logement de la cité Saint Amand. Les choses auraient pu en rester là, mais il y avait de nombreux besoins à satisfaire en matière de logement. La France traverse alors une crise du logement sans précédent. Près de 7 millions de Français sont privés du moindre confort, et il manque entre 4 et 6 millions de logements à construire.



L’appel lancé par l’Abbé Pierre le 1^{er} février 1954 sur les ondes de Radio-Luxembourg, illustre à lui seul la détresse de millions de mal-logés : « Mes amis, au secours... Chaque nuit, ils sont plus de deux mille recroquevillés sous le gel, sans toit, sans pain, plus d’un presque nu. Devant l’horreur, les cités d’urgence, ce n’est même plus assez urgent ! ». Il parut normal aux dirigeants du COL de mettre leur expérience au service des autres. Bien avant que la cité Saint Amand ne soit édiflée, les “Castors” avaient décidé de poursuivre leur action dans d’autres communes du Pays Basque. En 1954, 72 logements seront ainsi créés à la cité du Lac à Saint Jean de Luz, 42 logements à Bidassoa à Hendaye, et 32 logements au Reptou à Biarritz. L’histoire du COL ne faisait que débiter.

Une mobilisation internationale dans le cadre du chantier de Saint-Amand, les “Castors” de Bayonne ont également bénéficié du soutien du Service civil volontaire international. Cette aide, évaluée à 22.000 heures de travail, est résumée dans un article du Républicain du Sud-Ouest, le 9 septembre 1952 : “Cent quarante volontaires internationaux venant de quinze pays différents (Allemagne, Angleterre, Suisse, pays scandinaves, États-Unis, Espagne, Italie...), de toutes les sociétés, des étudiants, prêtre, professeur de philosophie, ouvriers, élèves de théologie protestante, musulmans, athées, etc... ont essayé de se comprendre, travaillant quarante-cinq heures par semaine, et vivant avec les 250 F par jour donnés par les «Castors» pour leur nourriture.” Les civilistes furent reçus par plusieurs familles de “Castors” qui les accueillirent amicalement à déjeuner le dimanche. La télévision française leur rendit hommage dans un reportage diffusé le 1er janvier 1953, aujourd’hui en ligne sur le site internet de l’INA sous le titre « Les “Castors, Service Civil International d’aide bénévole ».

Voir la vidéo : www.ina.fr





1971



Une mutation collective et coopérative :

LES ANNÉES 70 RESTENT UNE PÉRIODE DE TURBULENCES POUR LES COOPÉRATIVES D'HLM QUI SONT OBLIGÉES DE SE TRANSFORMER, SOUS L'EFFET DE LA LOI CHALANDON DE 1971. SANS DISPARAÎTRE POUR AUTANT, LE COL VA ALORS DONNER NAISSANCE AU CAL, LE COMITÉ D'ACTION POUR LE LOGEMENT.



Les coopératives d'Hlm disposent d'une large compétence : location-attribution, location coopérative, et même location simple lorsque la société promotrice est seule propriétaire. La loi du 16 juillet 1971, baptisée loi Chalandon, du nom du Ministre de l'équipement et du logement de l'époque, remet en question la situation, sans qu'aucune concertation n'ait eu lieu avec le mouvement Hlm. "Ce fut une période difficile, se souvient Jean Caliot, Président du COL de 1981 à 1986, puis de 1989 à 1996, et déjà sociétaire dans les années 70. Nous avons été confrontés à de nombreux changements juridiques, techniques et administratifs." La loi Chalandon supprime en effet du jour au lendemain la formule de la location coopérative, et contraint les sociétés coopératives comme le COL à se transformer en sociétés anonymes. Le système mis en place repose sur deux nouveautés, la société coopérative de production et celle de construction Hlm qui remplacent les sociétés de location-attribution. La première est le prestataire de service de l'autre, constituée pour chaque programme, et dont la durée est éphémère. Une fois les logements achevés, la propriété est aussitôt transférée aux accédants. En d'autres termes, l'État français demande aux coopérateurs de choisir entre l'accession classique ou un statut de locataire Hlm. "Derrière la loi Chalandon, il y avait aussi l'idée de faire disparaître les coopératives et de réduire la participation de l'État dans le financement de logements sociaux", analyse aujourd'hui Jean Caliot. "Nous ne voulions pas abandonner la construction, et nous avons donc été obligés de créer une nouvelle structure, le Comité d'Action pour le Logement, en complément du COL qui se consacre alors à la gestion du parc immobilier", explique-t-il.

Le CAL voit donc le jour le 7 octobre 1974. Les rôles sont clairement répartis entre les deux structures : le CAL construit de nouvelles résidences (grâce aux prêts du COL), tandis que le COL se charge uniquement de gérer les logements, une fois ceux-ci terminés. Dans le détail, chaque nouvelle production de logements nécessite la création d'une Société Civile Coopérative de Construction (SCCC). Une situation on ne peut plus complexe, que résumait par ces mots Daniel Pétrequin, de la Fédération nationale des coopératives d'Hlm, dans un article de la revue Combat publié le 8 mars 1972 : "Le système n'est pas des plus simples. Il comporte de gros risques de confusion des tâches et oblige à une multiplication des organismes, au moment où on parle de plus en plus de regroupement."



1984

Un nouveau départ pour le COL

LES ANNÉES 80 INCARNENT LE RENOUVEAU DE L'ESPRIT COOPÉRATIF. LE COL A DE NOUVEAU LE DROIT DE PRODUIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX, ET VOIT MÊME SES PRÉROGATIVES S'ÉLARGIR EN ACCÉDANT À LA COMPÉTENCE LOCATIVE.



Le 27 Avril 1984,

le COL et le CAL fusionnent. La coopérative de location-attribution d'origine est transformée en coopérative de production. Cette décision est la conséquence de la loi du 20 juillet 1983, qui dote à nouveau les sociétés coopératives de production d'Hlm d'un statut de promoteur constructeur à part entière. Le COL retrouve en quelque sorte son statut de 1971. "C'est un véritable virage qui nous permet d'en finir enfin avec la lourdeur administrative de la loi Chalandon", commente Jean Caliot, ancien Président du COL.

C'est aussi le début d'une nouvelle aventure, celle du locatif. "La loi nous a donné de nouvelles compétences. Avec le locatif, nous partions vers quelque chose de nouveau, se souvient l'ancien Président. À l'époque, c'était un saut vers l'inconnu, qui nous a permis de tenter de nouvelles expériences, dans l'esprit du COL." Ainsi, dans cette optique de solidarité et de partage qui avait prévalu à l'époque des "Castors", la coopérative décide de privilégier la mixité sociale, en mélangeant les accédants et les locataires. Une première en France à l'époque. En 1986, la société se lance dans la construction de maisons individuelles, avec toujours la volonté de diversifier l'habitat, pour favoriser le "vivre ensemble". Plus de 800 logements seront construits entre 1984 et 1994, dont 116 maisons individuelles en secteur diffus.



1992

Le COL connaît un nouvel essor.



IL ÉTEND SES ACTIVITÉS, ET RECRUTE EN MÊME TEMPS DU PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE.

"EN INTERNE, NOUS AVONS SPÉCIALISÉ LES DIFFÉRENTS SERVICES, SE SOUVIENT JEAN CALIOT.

NOUS AVONS AUSSI ÉTENDU NOTRE CHAMP GÉOGRAPHIQUE, EN CONSTRUISANT AU-DELÀ DE LA CÔTE BASQUE, ET NOUS SOMMES PARVENUS À TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE L'ACCESSION ET LE LOCATIF."

En 1992, une nouvelle loi est votée au Parlement, pour donner aux coopératives de nouvelles ressources et des moyens suffisants pour répondre à la demande de logements. Les associés non coopérateurs se voient reconnaître une place pleine et entière dans le capital. Cette modification législative permettra au COL d'accueillir, le 25 juin 1993, trois nouveaux partenaires : le CIL Coop Logement, la Caisse d'épargne des Pays de l'Adour et le Crédit Mutuel Midi Atlantique, suivis en 1997 par la Société de Développement de l'Habitat Coopératif (SDHC). Lucette Pédestarres, administratrice du COL, se souvient de l'arrivée de ces nouveaux administrateurs : "Jusque-là, le Conseil d'administration du COL n'était composé que de personnes physiques. Ces nouveaux partenaires ont non seulement apporté un regard neuf, mais aussi de nouvelles compétences, un nouveau professionnalisme, qui nous ont fait beaucoup de bien." Le COL a désormais toutes les clés en main pour développer de nouveaux projets, tout en restant fidèle à ses principes fondateurs.



"ELGARREKIN" : PREMIÈRE EXPÉRIENCE PARTICIPATIVE

Livrée en 1989, la résidence "Elgarrekin" à Anglet (39 logements), a été conçue dans l'esprit des "castors", en associant très en amont les futurs accédants à la réalisation de leur logement.

"Elgarrekin" constitue une expérience unique en matière de logement social. Pendant près de six mois, les futurs habitants de la résidence se sont réunis à une dizaine de reprises pour tracer ensemble les grandes lignes du projet. En tant qu'administratrice du COL, Lucette Pédestarres était chargée d'animer les ateliers : "La plupart des accédants se sont investis dans cette démarche inédite, qui consistait à les associer à la réalisation de leur future habitation. Nous voulions qu'ils s'impliquent dans la construction, comme ils l'auraient fait avec une maison individuelle." Encadrées par le COL, les rencontres avec les architectes et les professionnels, auxquelles participait un sociologue, ont ainsi permis de mieux définir les besoins des accédants. Ces derniers se sont eux-mêmes répartis les logements et ont pu modifier les plans de masse en fonction de leurs envies et des possibilités techniques. « Cela reste une expérience très enrichissante, confie Lucette Pédestarres, nous avons donné un sens concret à l'expression "vivre ensemble". »



2003



Le COL devient un acteur de l'aménagement.

GRÂCE À LA LOI SRU DU 13 DÉCEMBRE 2000, LE COL OBTIENT EN 2003 LA COMPÉTENCE D'AMÉNAGEUR. IL S'AGIT D'UNE ÉTAPE SUPPLÉMENTAIRE DANS L'HISTOIRE DE LA COOPÉRATIVE. À LA FOIS PROMOTEUR-CONSTRUCTEUR, GESTIONNAIRE IMMOBILIER ET DÉSORMAIS AMÉNAGEUR FONCIER, LA COOPÉRATIVE DEVIENT UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR LES COMMUNES DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET DES LANDES. LE COL EST AUJOURD'HUI À MÊME D'ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LEUR STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT, EN PORTANT UN PROJET DE A À Z.



Le "Domaine de Pémartia", livré en 2006, constitue la première opération du COL en tant qu'aménageur. À cheval sur Arbonne et Bidart, la ZAC comptait 40 lots à bâtir, 41 logements en accession sociale et 52 logements locatifs sociaux. Pour cette "première", la coopérative a cherché à concilier trois objectifs. Sociaux, tout d'abord, en favorisant la mixité sociale par la mise en place d'un projet proposant une diversité de produits. Urbains, ensuite, en réalisant un ensemble cohérent, de qualité et respectueux du site. Et économiques, enfin, en répondant à la forte demande de logements locatifs et en permettant aux jeunes ménages d'accéder à la propriété dans des conditions favorables et sécurisées. La réussite et la qualité du projet ont été saluées non seulement par les élus et les professionnels du Pays Basque, mais aussi par la Fédération des coopératives d'Hlm, qui a classé "Pémartia" parmi les quatre opérations les plus remarquables réalisées en France en 2006.



2009

Le nouveau siège social du COL construit l'évolution.

L'INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE SOCIAL DU COL,
LE 16 OCTOBRE 2009, ILLUSTRÉ CETTE VOLONTÉ
DE SE PROJETER EN PERMANENCE VERS L'AVENIR,
TOUT EN RESTANT FIDÈLE À SES VALEURS.
CERTIFIÉ HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE,
LE BÂTIMENT A ÉTÉ CONÇU ET BÂTI EN HARMONIE
AVEC LES VALEURS FONDATRICES DU COL.



La compétence d'aménageur a permis au COL de réaffirmer ses principes fondateurs, dont la mixité sociale, et de s'engager plus largement dans une politique d'urbanisme durable : en favorisant l'équilibre entre le développement urbain et la préservation des surfaces affectées aux activités agricoles et forestières, ainsi qu'aux espaces verts destinés aux loisirs ; en favorisant l'équilibre des sols, des écosystèmes et des paysages naturels ; en diversifiant les fonctions urbaines et en prenant en compte l'équilibre entre habitat et travail ; en maîtrisant mieux les déplacements et le trafic automobile ; en protégeant la qualité de l'air et de l'eau ; en optimisant la gestion des déchets ; en prévenant les risques naturels et technologiques, etc...

"Un siège social qui reflète la viabilité du principe de coopération, la qualité optimale des technologies actuelles de construction et le respect des règles essentielles environnementales", souligne Colette Schnurrenberger, l'actuelle Présidente du COL. Les premiers "Castors" peuvent être fiers du chemin parcouru depuis soixante ans.



2011

Un bilan exemplaire, des opérations remarquables.

EN 60 ANS, 180 RÉSIDENCES ONT ÉTÉ RÉALISÉES,
SOIENT :

1344 LOGEMENTS LOCATIFS,
3806 LOGEMENTS DESTINÉS À L'ACCESSION SOCIALE
(HORS CMI ET SOCIÉTAIRES DIVERS)

765 LOGEMENTS DANS LES LANDES
4202 LOGEMENTS DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
45 COMMERCES
62 LOTS À BÂTIR



Une philosophie de construction qualifiée :

1956	Saint-Amand BAYONNE	1ère construction solidaire 95 LOGEMENTS
1989	Elgarrekin ANGLET	De l'accession sociale participative 39 LOGEMENTS
1992	Andere Beltza BIARRITZ	1ère opération mixte location/accession 82 LOGEMENTS
1995	La Paloumère ANGLET	Une architecture d'avant-garde 24 LOGEMENTS
1998	Zaldi Xurito - Churito CIBOURE	Une urbanisation respectueuse du site 95 LOGEMENTS
2006	ZAC de Pémartia ARBONNE/BIDART	1ère opération d'aménagement 133 LOGEMENTS
2007	Zubiburu CIBOURE	De la densité liée à la qualité 110 LOGEMENTS
2009	Landaxoa URRUGNE	Introduction des énergies renouvelables 19 LOGEMENTS
2010	Cap Casaler PAU	Développement de l'accession sociale en Béarn 32 LOGEMENTS
2011	La Fabrique BOUCAU	Logements jeunes/collocation 4 LOGEMENTS

LA PALOUMÈRE



CHURITO



PÉMARTIA



ELGARREKIN



ANDERE BELTZA



SAINT-AMAND



ZUBIBURU



CAP CASALER





Un projet d'avenir maîtrisé, des innovations collectives.

Baï-ona Baï-una : la campagne dans la ville

Canopée : le vivre ensemble

Le Lanne : l'habitat-potager

Sous-le-vent : l'habitat évolutif

... vers l'habitat coopératif.

**" RECRÉER DU LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS.
ACCOMPAGNER NOS ACCÉDANTS DANS LEUR VIE QUOTIDIENNE.
IMPLIQUER PLUS FORTEMENT LES HABITANTS,
AMENER LES HABITANTS À CONCEVOIR EUX-MÊMES LEUR VIE EN
COMMUN ET RETROUVER L'ESPRIT DE SOLIDARITÉ."**

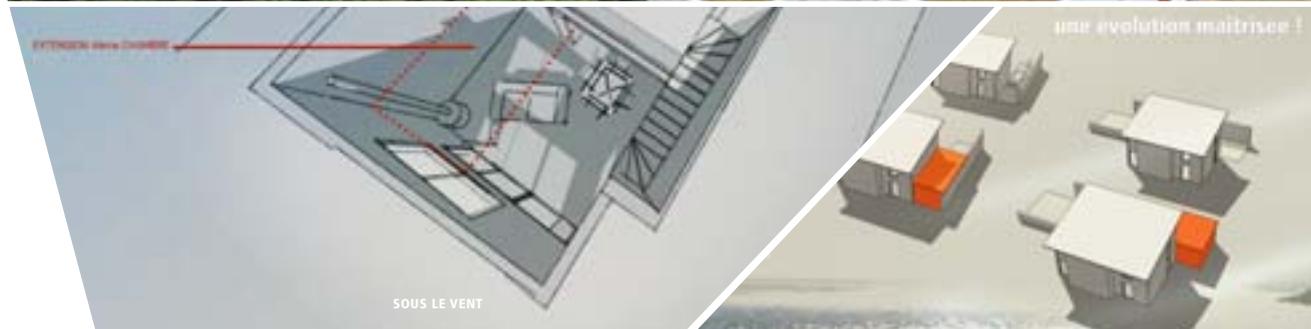
Colette Schnurrenberger
Présidente du COL

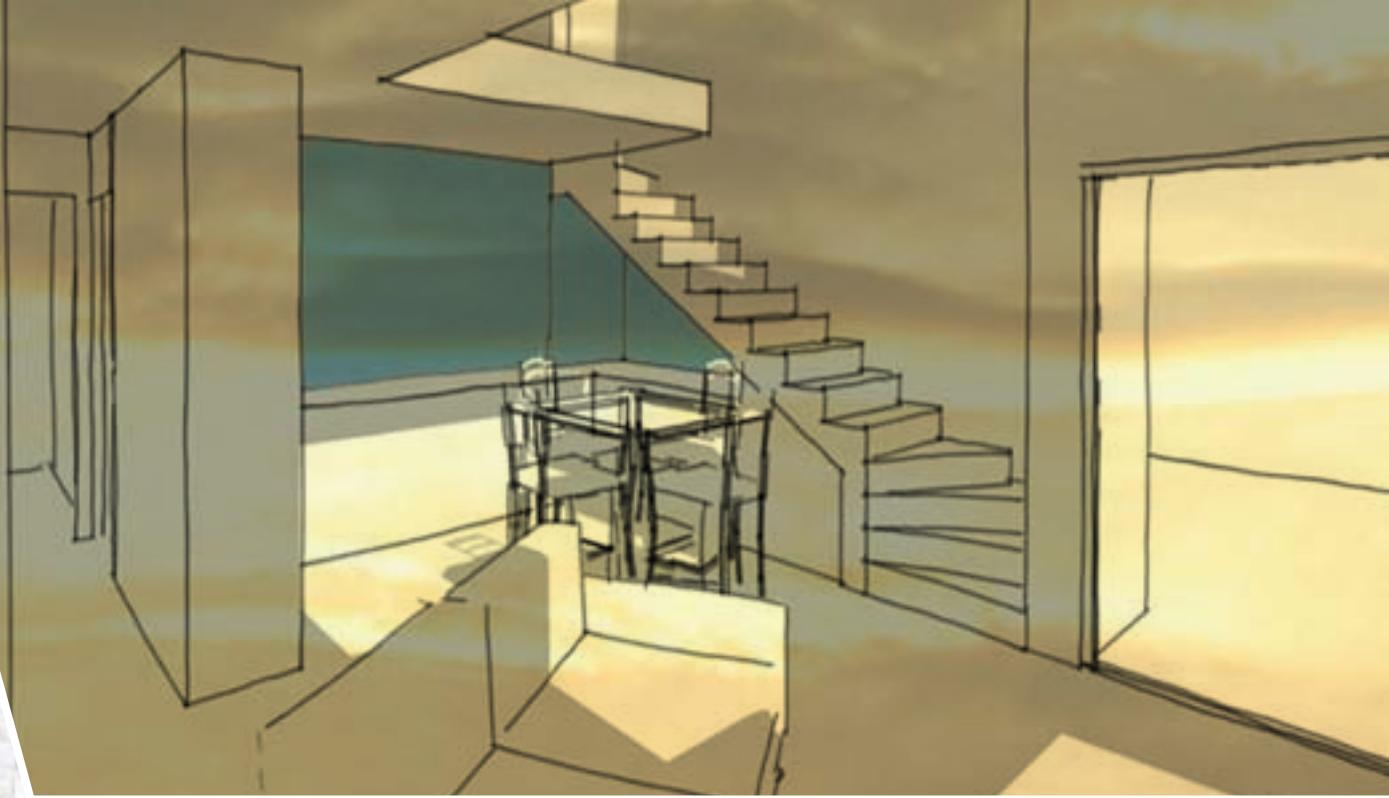


CANOPÉE



LE LANNE







Un esprit jeune :))))

JULIE GARRA ET CÉCILE ELISSALDE SONT LES DEUX BENJAMINES DU COL. LA PREMIÈRE Y TRAVAILLE EN TANT QUE JURISTE, LA SECONDE A INTÉGRÉ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN JUIN 2009.

“Mon grand-père, Pierre Laporte, était l'un des fondateurs du COL. Il habitait la première maison construite sur le domaine de Saint Amand.” À 37 ans, Cécile Elissalde se souvient avec émotion de son enfance passée à Saint Amand, de l'esprit de solidarité et de l'entraide qui régnaient alors parmi les “Castors”. Conseillère en économie sociale et familiale au PACT-HD du Pays Basque depuis 1998, elle a d'abord rejoint de manière bénévole le Fonds de Solidarité du COL, avant d'être élue en juin 2009 au Conseil d'administration de la coopérative. “C'est un peu un retour aux sources. L'histoire du COL fait partie de l'héritage familial. Mon grand-père serait d'ailleurs sans doute très fier de voir que l'aventure des “Castors” continue toujours.”



Membre du bureau et de la commission d'attribution de logements, la jeune administratrice s'investit sans compter pour perpétuer l'esprit de solidarité qui caractérise depuis soixante ans le Comité Ouvrier du Logement. “Le COL a évolué, mais les administrateurs continuent à être toujours portés par de fortes convictions. Nous ne sommes jamais dans le train-train. Nous nous interrogeons en permanence pour nous projeter vers l'avenir et développer de nouveaux projets. L'objectif reste toujours le même : permettre aux familles aux revenus modestes de vivre décemment.”

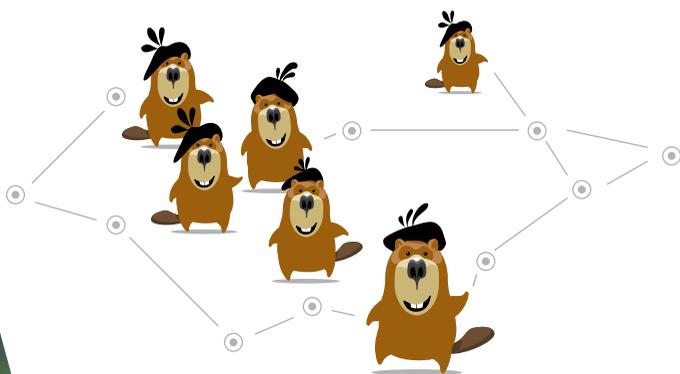
Dans les locaux de la coopérative à Anglet, ou à l'occasion de rendez-vous festifs, Cécile Elissalde croise occasionnellement Julie Garra, 28 ans, entrée quasiment en même temps qu'elle au COL. Non pas comme administratrice, mais comme salariée. Après avoir suivi des études de droit et une école de Notaire, Julie Garra a eu elle aussi envie de s'engager dans le social. “Je suis d'Anglet, et j'ai toujours entendu parler du COL, explique la jeune femme. En 2009, lorsque j'ai appris que le COL cherchait une juriste, j'ai aussitôt présenté ma candidature, à la grande surprise d'ailleurs de mes camarades de classe, qui ne comprenaient pas à l'époque pourquoi je choisisais cette voie plutôt que celle du notariat !” Aujourd'hui, elle ne regrette pas son choix. Juriste, en charge des acquisitions foncières, assurant l'interface avec les avocats, géomètres et notaires, elle est associée au suivi de tous les nouveaux projets du COL. “C'est un métier exigeant, car le logement social est soumis à de nombreuses contraintes, mais passionnant, poursuit-elle. À vrai dire, avant d'entrer au COL, j'avais une image assez archaïque du logement social, qui était vraiment très éloignée de la réalité que je connais maintenant.”

Cécile et Julie incarnent, chacune à leur manière, la volonté du COL de se remettre toujours en question, tout en restant fidèle aux valeurs qui ont fondé l'esprit coopératif. Toutes deux sont animées par la même volonté de se mettre au service des habitants, pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un logement de qualité, en accession ou en location, à un prix accessible. Dans cette optique, comme l'analyse Cécile Elissalde, “les contacts entre administrateurs et salariés permettent à ces derniers de mieux comprendre les valeurs qui animent les choix du Conseil d'administration, et parallèlement à cela, les échanges avec les salariés offrent aux administrateurs une meilleure approche du terrain.”





Une histoire locale, des responsabilités sociétales.



Directeur de la publication : **Colette SCHNURRENBERGER**
 Directeur de la rédaction : **Didier LASSABE**
 Secrétaire de la rédaction : **Dominique TRANQUILLE**
 Journaliste-rédacteur : **Bruno FAY**
 Comité de rédaction : **Jean-Pierre FAVIER,**
Sonia MARTIN DEL CAMPO,
Henri SOUHARCE, Philippe SOULE
 Photos : **DR Le COL / ff.**
 graphisme : **Fred FREI**
 Commission paritaire : **n° en cours**
 Tirage : **4 000 exemplaires**
 Impression : **EXAPRINT / papier Cyclus recyclé**

Pierre-Claude Duprat, administrateur du COL depuis 1989, Président de 1996 à 1999, est décédé en novembre dernier, à l'âge de 76 ans. Il a contribué, à travers ses convictions et exigences, au maintien des valeurs fondatrices du COL, que sont la solidarité et l'éthique. Sans relâche, y compris au niveau des instances nationales du mouvement Hlm, il a défendu l'accès social comme un outil de promotion pour les familles à revenus modestes. Son sens de l'amitié, son courage face à la maladie, resteront un exemple pour nous tous.



18.11.2010 : INAUGURATION DE "CAP CASALÈR" à PAU :
33 APPARTEMENTS EN ACCESSION. ARCHITECTES : ELISABETH WEBER (PAU)
& VALÉRIE ANDRIEU LARTIGAU (ANGLET).

27.11.2010 : POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DES "ROITELETS" (BIAUDOS) :
8 LOGEMENTS LOCATIFS. ARCHITECTE : SERGE HIQUET (CAPBRETON).

4.12.2010 : INAUGURATION "LES ARBOUSIERS" & "LES CORCIERS"
(SOORTS HOSSEGOR) : 36 ACCESSIONS + 13 LOCATIFS.
ARCHITECTE : JEAN-LOUIS DUHOURCAU & SYLVIE CILLAIRE.

17.12.2010 : INAUGURATION "LE LANNE" (BOUCAU) :
20 LOGEMENTS LOCATIFS. ARCHITECTE : THIERRY GIRAULT (BAYONNE).

20.03.2011 : OUVERTURE DE L'AGENCE DE PAU





Joyeux anniversaire à tous !





L'accession à la portée de tous !



Siège social :

73, rue Lamouly - 64600 Anglet

Tél : 05 59 52 56 61

infos@le-col.com

Agence de Pau :

88, boulevard Alsace Lorraine

Tél : 05 59 62 42 03 - Fax : 05 59 52 44 38

www.le-col.com



Basse Consommation
Haute Solidarité